

COMMUNE DE PORT- VENDRES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2022**

---ooOoo---

L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un octobre à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 14 octobre 2022

**Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :**

27

**Nombre de Conseillers
Municipaux présents
ou représentés :**

26

Étaient présents :

M. MARTY, Mme HECQUET, M. BELLET, M. ASTIE,
Mme CHACON, Mme RICO, Mme ALBAREDE, M. BLIN,
Mme MARTELL, Mme RASTOLL, Mme RUIZ,
M. FERNANDEZ, M. BLAY, Mme CRIADO,
Mme ALABAU-DAIDER, Mme DESSEILLES

Procurations :

M. NETTI	à	M. MARTY
Mme VILVET	à	Mme RICO
Mme SERRE	à	M. ASTIE
Mme GUILLOUET-GELYS	à	M. BLIN
M. RASTOLL	à	Mme CHACON
M. MARIA	à	Mme ALBAREDE
M. CATALAN	à	Mme MARTELL
M. MUCCHIELLI	à	M. BELLET
Mme MARTOS-CARRERAS	à	Mme DAIDER
M. BELTRA	à	Mme HECQUET

Absent : M. LENFANT

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur BELLET est nommé Secrétaire de séance.

<p style="text-align: center;"> REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT- VENDRES Séance du Conseil Municipal 21 octobre 2022 Trame Unique </p>	<p style="text-align: center;"> CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 3.1 </p>	<p style="text-align: center;"> DELIBERATION MUNICIPALE N°51-2022 </p>
<p style="text-align: center;">OBJET : INTÉGRATION D'ŒUVRES ARTISTIQUES AU PATRIMOINE COMMUNAL</p>		

Monsieur le Maire,

INFORME les membres de l'Assemblée délibérante que dans le cadre de son projet de développement Culturel, la Commune de Port-Vendres propose un programme annuel global et pluridisciplinaire : découverte des musées et du patrimoine, projets cinématographiques et théâtraux, résidences d'artistes, spectacles vivants, rencontres artistiques, etc.

INDIQUE QU'au cœur de la Galerie du « Pavillon des Arts » caserne du fer à cheval, des expositions ont été accueillies de juin à septembre 2022, afin de permettre à tous les publics de découvrir gratuitement le travail d'artistes locaux, nationaux et internationaux.

PRECISE QU'en contrepartie de cette invitation, les artistes font don à la Commune d'une des œuvres exposées.

PROPOSE aux membres du Conseil Municipal d'inscrire ces œuvres dans la liste du patrimoine communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE,

D'ACCEPTER la donation de neuf œuvres artistiques,

DE LES INTEGRER dans l'inventaire du patrimoine communal culturel.

<p>Madame Barbara TOMLINSON « Colour Evolving » Expo du mardi 17 au Dimanche 29 Mai 2022 Don du tableau : La jetée Port Vendres (45 x 55)</p> 	<p>Madame Christine Anterrieu « CAP A CAP » Expo du Vendredi 03 juin au 19 juin 2022 Don du tableau : Fort Fanal Port-Vendres</p> 
---	--

Monsieur Christan Vidal « ORIENTAL »
Expo du Lundi 20 juin au 03 juillet 2022
Don du Tableau : Jacaranda (40 x 40)



Monsieur Manuel Menendez « Miss Meninas »
Expo du Lundi 20 juin au 03 juillet 2022
Don d'une sculpture en fer : Peineita (36 x 40)



Monsieur Marcel Del Tell : des mondes et légendes
Expo du lundi 04 juillet au dimanche 17 juillet 2022
Don du tableau : Là le printemps (19 x 19)



Madame Cécile Vilasèque : Eprise de vues
Expo du mardi 19 au 31 juillet 2022
Don du tableau : Riffer Cargo Fort Fanal



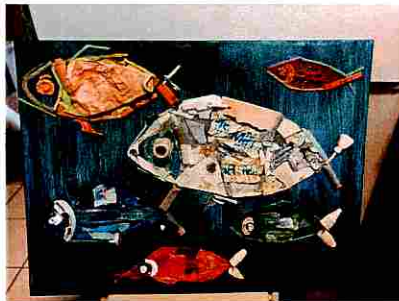
Monsieur Jean Louis Perrier « la Musique de la Mer »
Expo du Lundi 01 Août au Dimanche 14 Août 2022
Don d'un Livre : La musique et la mer



Madame Tina Kambani « Paysages Maritimes »
Expo du Mardi 16 Août au 28 Août 2022
Don du Tableau (45 x 55)



Madame Christine Vignau « Timiou Design »
Expo jeudi 8 sept au 18 sept 2022
Don d'un tableau : Aquarium (80 x 60)



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

Acte rendu exécutoire après

Télétransmission en Préfecture le :

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Grégory MARTY



Et publication ou notification du :
Accusé de réception en préfecture : 066-21660148 / 0211-DCM51-2022-DE au :
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception en préfecture : 17/11/2022
Internet de la ville le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception

/2022